

**Commune : SAINT-FRAIMBAULT – ORNE  
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Session ORDINAIRE**  
 **Session à HUIS CLOS**

Mesdames, Messieurs les Elus,  
 J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le lundi 22 septembre 2025 à 20h30 précises à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Elus, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Saint-Fraimbault, le 17 septembre 2025.



Le Maire,

Éric LEROUX.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation de la séance du 23 juin 2025
- Coût du repas scolaire – rentrée 2025-2026
- RPQS SIAEP COMAVA
- Analyses des offres pour lotissement
- Dénomination d'un chemin pour l'adressage
- Remboursement frais engagés par un agent technique
- Autorisation de représentation de la Commune par un avocat au Tribunal Administratif Caen
- Vente de la porte de la chapelle
- Demande d'aide financière du gîte de Bellevue
- Informations diverses
- Questions orales

**POUVOIR**

Je soussigné, ....., donne pouvoir à .....

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2025 à 20h30,
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à ....., le.....

Signature

Après avoir rappelé les 10 communes adhérentes, il indique que la qualité de la qualité de l'eau est bonne, que la population desservie est de 6 931 habitants et que l'eau est distribuée à 3 946 abonnés (en hausse de 0.3 % par rapport à 2023). Pour la production, il existe 4 ressources dont les ressources propres au syndicat : 1 captage et 1 puits simple qui fournit 116 974 m<sup>3</sup> d'eau traitée. Il y a également des importations des collectivités voisines d'un volume total de 408 883 m<sup>3</sup> reparti entre le SENOM pour 115 613 m<sup>3</sup> et le Syndicat Mixte du Nord Mayenne pour 293 270 m<sup>3</sup>.

Le réseau est présent sur 372.9 kms, les abonnés ont consommé 433 096 m<sup>3</sup>. Le rendement du réseau était de 83.30 % en 2024 ; une faible baisse par rapport à 2023.

Le coût d'une facture type d'eau pour 120 m<sup>3</sup> : 390.45 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit en moyenne 3.25 €/m<sup>3</sup>.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **A PRIS ACTE** du Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau - exercice 2024 - du SIAEP de Colmont Mayenne et Varenne.

## **2025-050 ANALYSES DES OFFRES POUR LOTISSEMENT**

Le Maire rappelle que la viabilisation du lotissement a fait l'objet d'un appel d'offre. A la suite de cette consultation, nous avons reçu le rapport d'analyse du chargé de projet. Les travaux sont repartis en 4 lots :

- Lot 1 : Terrassements- Voiries-Réseaux eaux pluviales et eaux usées
- Lot 2 : Réseaux de télécommunication -Eclairage- AEP et Incendie-Tranchées basse tension et adduction eau potable
- Lot 3 : Aménagements paysagers – Mobilier-Maçonnerie
- Lot 4 : Contrôle des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

La commission travaux s'est réunie vendredi 19 septembre. Après analyses des offres d'après les critères établis, les entreprises choisies sont les suivantes :

**2025-052 REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGÉS PAR UN AGENT TECHNIQUE**

Le 02 septembre dernier, Jérémy FRANÇOIS a fait l'avance pour l'achat de WADERS chez l'enseigne DECATHLON qui n'accepte plus les paiements par mandat administratif. Il convient de procéder à son remboursement :

Montant de cet achat est de : 229.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à procéder au remboursement de la somme mentionnée ci-dessus.

**2025-053 AUTORISATION DE REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE PAR UN AVOCAT AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN**

Dans le cadre de sa délégation, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une décision autorisant un avocat, Maître Sandrine GAUDRE CŒUR-UNI à représenter la Commune de SAINT-FRAIMBAULT devant le Tribunal Administratif de CAEN concernant l'opposition au titre de recette des travaux d'élagage de « Ronceinture ».

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire.

**2025-054 VENTE DE LA PORTE DE LA CHAPELLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme POULAIN DE LA FONTAINE sont intéressés pour l'achat de la porte de la chapelle pour la somme de 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'accepter la somme proposée  
- **AUTORISE** le Maire et d'encaisser le paiement au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante ».

**2025-055 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU GITE DE BELLEVUE**

Le Maire lit une demande de l'Association de Gestion du Gîte de Bellevue, expliquant ses déboires financiers et demandant l'exonération du loyer annuel de 4000 € dû pour l'année 2025.